



**PETIT GUIDE DE**

**MES DEMARCHES EN LIGNE**

**WWW.CGSS-GUADELOUPE.FR**

### UN CONTEXTE EXCEPTIONNEL

UNE CONTINUITÉ DE SERVICE.....	Page 2
NOS CANAUX DE CONTACT.....	Page 4
MES DÉMARCHES EN LIGNE : QUELS AVANTAGES ? .....	Page 5

### LA CGSS TOUJOURS A VOS CÔTÉS

JE SUIS ASSURÉ.....	Page 6
JE SUIS RETRAITÉ.....	Page 7
JE SUIS COTISANT/ EMPLOYEUR.....	Page 8
JE SUIS PROFESSIONNEL DE SANTÉ.....	Page 9
JE SUIS EXPLOITANT AGRICOLE.....	Page 10

### LES DISPOSITIFS ACTIVÉS

LA DÉCLARATION DE MAINTIEN A DOMICILE.....	Page 11
LA TÉLÉCONSULTATION.....	Page 12

### UNE CONTINUITÉ DE SERVICE

Au regard de la situation sanitaire actuelle et des mesures de confinement prises par les pouvoirs publics, la CGSS a déclenché son plan de continuité d'activités.

L'objectif double est d'assurer l'ensemble de nos services tout en assurant la protection des 1000 personnes qui travaillent au sein de l'institution.

En effet, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, nous avons appliqué les mesures de confinement pour nos salariés, ce qui implique qu'une partie grandissante de nos salariés exercent leurs missions en télétravail aujourd'hui.

Mais par ailleurs, notre obligation, c'est évidemment de respecter la qualité de service que nous devons à tous les assurés, aux employeurs, payer les professionnels de santé, les retraites, rembourser les feuilles de soins, les prestations de soins, les indemnités journalières dans les délais, ... activités qui se sont poursuivies depuis le déclenchement du confinement.

#### Les missions clés

Ce plan nous a donc conduit à prioriser les tâches à fort enjeu pour les publics. La priorité maximale est ainsi accordée aux activités suivantes :

- Le versement des rentes pour les accidents du travail et les maladies professionnelles et des pensions d'invalidité ;
- Le paiement des arrêts de travail en cours d'indemnisation (échancier) ou venant à être prescrits ;
- Le versement des retraites ;
- La gestion des comptes cotisants ;
- Le remboursement des feuilles de soins dématérialisées ;
- Le versement aux établissements de soins publics et privés ;
- La continuité des droits des assurés (Affection de Longue Durée, Complémentaire Santé Solidaire, Protection Universelle Maladie...).

1

**MAINTENIR  
LES PRESTATIONS**

2

**GARANTIR LA  
RELATION DE  
SERVICE**

3

**ASSURER LES  
MISSIONS EN SANTÉ**

### **Les assouplissements**

Par ailleurs, des dispositions ont été prises afin d'éviter certaines démarches dans le contexte actuel.

Certaines prestations vont être renouvelées automatiquement pendant la période actuelle pour éviter une rupture : c'est le cas notamment de la Complémentaire Santé Solidaire qui arriverait à échéance d'ici le 31 juillet 2020. Celle-ci va être prolongée de trois mois et une attestation de droit sera adressée aux assurés à cette occasion.

Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour les employeurs. Les cotisants par exemple (entreprises, travailleurs indépendants, professions libérales,...), ont bénéficié de : délais, report, modulation ou lissage de leur échéance de paiement du mois de mars, pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois. En parallèle, leur sera octroyé une remise exceptionnelle des majorations de retard pour la période concernée.

### **Des modes de traitement qui s'adaptent**

Une majeure partie des demandes que gère la CGSS est aujourd'hui dématérialisable, ce qui permet donc de maintenir le niveau de qualité de services d'avant la crise, que ce soit pour les remboursements des soins avec des feuilles de soins dématérialisées, pour la prescription et l'indemnisation des arrêts de travail ou pour les différents services en ligne accessibles depuis notre site [www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr).

S'il n'y a pas, à ce jour, de difficulté majeure sur ces services dématérialisés, le contexte sanitaire impacte néanmoins fortement la gestion des demandes par courrier papier. Ce courrier papier doit en effet être réceptionné, ouvert, trié, numérisé avant de pouvoir être traité : cette chaîne de traitement du papier nécessite bien évidemment la continuité du service postal mais aussi la mobilisation en interne d'équipes sur une activité qui ne peut, par définition, être télétravaillée et soumise à des adaptations techniques pour respecter les réglementations sanitaires.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, et afin de garantir une efficacité dans le traitement des demandes que nous invitons nos assurés à privilégier les services en ligne, ou, dans une moindre mesure les courriers par voies postales.

### NOS CANAUX DE CONTACT

Les différents canaux de contact de nos publics étant impactés par la situation actuelle, il convient de privilégier les canaux à distance et utiliser les services en ligne ou, reporter ses démarches si celles-ci ne sont pas prioritaires.



### RETROUVEZ TOUS VOS SERVICES EN LIGNE

Disponibles depuis notre site internet [www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr)



#### ASSURÉS

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



#### RETRAITÉS

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)



#### COTISANTS/EMPLOYEURS

[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) / [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) / [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr) /  
[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) / [www.preventioncgss971.fr](http://www.preventioncgss971.fr)



#### PROFESSIONNELS DE SANTÉ

[espacepro.ameli.fr](http://espacepro.ameli.fr)



#### EXPLOITANTS AGRICOLES

[www.regimeagricole971.fr](http://www.regimeagricole971.fr)

### MES DÉMARCHES EN LIGNE : QUELS AVANTAGES ?



**+ rapide**

**EN QUELQUES CLICS, 24H/24 ET 7 JOURS/7**

**[www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr)**



**sécurisé**



**+ simple**



**+ économique**



**gestion + fluide**

### JE SUIS ASSURÉ



Je me rends sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) pour créer mon compte

Le compte ameli c'est plus d'une quarantaine de services disponibles. L'Assurance Maladie a également mis en place un robot conversationnel, AmeliBot, un chatbot qui permet de répondre aux questions principales, notamment sur la prise en charge des personnes vis-à-vis du coronavirus et d'aider à l'usage du compte ameli.



**PLUS RAPIDE**



**ET PRATIQUE**

- CONSULTER MES REMBOURSEMENTS EN TEMPS REEL
- OBTENIR MES ATTESTATIONS
- DÉCLARER LA NAISSANCE DE MON ENFANT
- CHANGER MON RIB OU MON ADRESSE
- CONSULTER MES DÉLAIS DE PAIEMENT
- DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE VITALE
- FAIRE MA DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (ex-CMU)
- INTERROGER MA CAISSE PAR COURRIEL – RÉPONSE SOUS 48H

### JE SUIS RETRAITÉ



Je me rends sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) pour créer mon espace personnel

Que je sois encore actif ou déjà retraité, mon espace personnel me permet d'anticiper et de visualiser ma situation à chaque instant.



TRES SIMPLE



ET STRICTEMENT  
CONFIDENTIEL

- CONSULTER MON RELEVÉ DE CARRIERE
- OBTENIR MON AGE DE DÉPART A LA RETRAITE
- DEMANDER MA RETRAITE EN LIGNE
- DEMANDER MON RELEVÉ DE PAIEMENTS

### JE SUIS COTISANT/EMPLOYEUR



#### Je me rends sur

- [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) pour gérer mon compte en ligne via mon espace personnel
- [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) pour gérer mon compte en ligne via mon espace personnel
- [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr) pour déclarer et payer en ligne mes cotisations sociales
- [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) pour réaliser l'ensemble des formalités déclaratives en ligne
- [www.preventioncgss971.fr](http://www.preventioncgss971.fr) pour m'inscrire à une formation



**ÉCONOMIQUE**



**ET FACILE D'ACCES**

- FAIRE MES DÉCLARATIONS
- PAYER MES COTISATIONS
- OBTENIR MON RELEVÉ DE SITUATION
- CRÉER MON COMPTE AT- MP/ CONSULTER MON TAUX
- M'INSCRIRE AUX FORMATIONS
- DEMANDER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
- DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE OU DE LA DOCUMENTATION
- TRANSMETTRE DES ATTESTATIONS DE SALAIRE
- NOTIFIER LES MOUVEMENTS DE MON PERSONNEL

### JE SUIS PROFESSIONNEL DE SANTÉ



Je me rends sur [espacepro.ameli.fr](https://espacepro.ameli.fr) pour créer mon compte

Du suivi d'activité à la prise en charge de votre patientèle, en passant par la gestion des protocoles de soin, ce portail rassemble l'intégralité des télé-services visant à faciliter votre travail au quotidien.



**GESTION  
OPTIMALE**



**ET FLUIDITÉ DANS  
VOTRE PRATIQUE**

- PRESCRIRE UN ARRÊT DE TRAVAIL
- CRÉER UN CERTIFICAT MEDICAL AT/MP
- CONSULTER LES DROITS A JOUR DE MES PATIENTS VIA ADRI
- RENSEIGNER LES HORAIRES DE MON CABINET
- EFFECTUER UNE DÉCLARATION OU UN CHANGEMENT DE MÉDECIN TRAITANT
- SAISIR DES PROTOCOLES DE SOINS
- EFFECTUER UNE DÉCLARATION SIMPLIFIÉE DE GROSSESSE

### JE SUIS EXPLOITANT AGRICOLE



Je me rends sur [www.regimeagricole971.fr](http://www.regimeagricole971.fr) pour créer mon espace personnel

Mes demandes d'aide au logement, de complémentaire santé solidaire, ma déclaration de changement de situation, ..., sont autant de services en ligne accessibles sur un portail unique, et entièrement adaptés aux spécificités de mon activité.



**TOTALEMENT  
SÉCURISÉ**



**ET**

**PERSONNALISABLE**

- CONSULTER MES PAIEMENTS
- TÉLÉCHARGER MES ATTESTATIONS
- EFFECTUER MES DÉCLARATIONS
- EFFECTUER MES DEMANDES EN LIGNE
- RÉALISER UN TÉLÉRÈGLEMENT

### LA DÉCLARATION DE MAINTIEN A DOMICILE

SPÉCIAL COVID-19

ASSURÉS ET COTISANTS/EMPLOYEURS



Je me rends sur [declare.ameli.fr](https://declare.ameli.fr) si je suis

**1**

FEMME ENCEINTE DANS MON  
3<sup>ème</sup> TRIMESTRE DE GROSSESSE



**2**

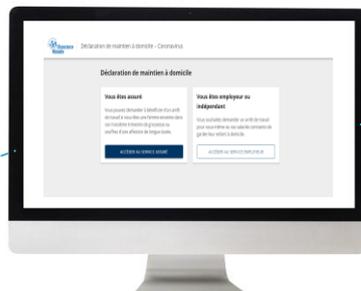
ASSURÉ SOUFFRANT D'AFFECTION DE  
LONGUE DURÉE

**3**

EMPLOYEUR OU INDÉPENDANT POUR  
MES SALARIÉS OU MOI-MEME



**ZÉRO DÉLAI DE  
CARENCE**



**DISPENSE D'UNE VISITE CHEZ  
SON MÉDECIN TRAITANT**

### LA TÉLÉCONSULTATION

SPÉCIAL COVID-19

ASSURÉS : OPTEZ POUR LA TÉLÉCONSULTATION



Je me rends sur [www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr) pour consulter la liste des médecins actifs agréés sur l'avenant télé-médecine et m'informer sur cette option.

Attention : ceci n'est pas un télé-service de la CGSS. Cependant des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre par notre organisme.

Dans les circonstances sanitaires actuelles, la téléconsultation s'installe auprès des médecins libéraux comme une modalité pertinente de prise en charge des patients, que ce soit pour l'orientation et le suivi des patients concernés par une forme non sévère du Covid-19 ou pour le suivi de patients souffrant d'autres pathologies, permettant ainsi de les protéger d'un risque de contamination dans le respect des consignes de confinement.

Un assouplissement inédit des règles de facturation a été déclenché. Ainsi, afin de faciliter le recours aux téléconsultations, par dérogation aux principes définis dans la convention médicale, l'ensemble des téléconsultations seront prises en charge à 100 % par l'Assurance Maladie obligatoire, à titre transitoire et exceptionnel jusqu'au 30 avril 2020.

#### CHIFFRES CLÉS AU NATIONAL

486 369

C'est le nombre de téléconsultations facturées à l'Assurance Maladie pendant la semaine du 23 au 29 mars.

Chiffre éloquent confirmé par une  record de près de 10 % du taux de téléconsultations par rapport à l'ensemble des consultations d'avant crise.

#### EN GUADELOUPE

99,7 %

Des téléconsultations du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ont été réalisées au mois de mars, soit près de 3000 actes.



## PETIT GUIDE DE

MES DEMARCHES EN LIGNE

CGSS GUADELOUPE AVRIL 2020

RETROUVEZ-NOUS SUR

[WWW.CGSS-GUADELOUPE.FR](http://WWW.CGSS-GUADELOUPE.FR)

ET

